REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_81-DE

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTGERON

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°26/81
OBJET : Régularisation d'amortissements au compte 1068

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de novembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 5 novembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, Mme GUERY, M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. KNAFO, Mme POULET, M. ALLARD, M. FERRIER, Mme NICOLAS, M. LEROY, Mme MORIN, Mme PROVOST, M. MAGADOUX, M. DUROVRAY (à partir de la délibération n°26/86), Mme CARLOS MARQUES, M. CHEVERT, M. GOURY, Mme LAPORTE, M. GOURY (sauf délibération n°26/79), Mme LAPORTE, M. LE MEUR (sauf délibération n° 26/79), Mme TOUCHON (sauf délibération n°26/92), M. VINCENT, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme POIVRE, M. MILOSEVIC, Mme SCHLEEF

Absents ayant donné procuration :
M. VEYRAT ayant donné procuration à M. MAGADOUX
Mme GARTENLAUB ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme GUERY (jusqu'à la délibération n°26/85)
M. LE MEUR ayant donné procuration à M. GAUDEAU (jusqu'à la délibération n°26/79)
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY
Mme FERRIER ayant donné procuration à Mme CARLOS MARQUES
M. HIDRI ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

Absents :
M. GOURY (délibération n°26/79)
Mme TOUCHON (délibération n°26/92)

Mme LAPORTE a été élue secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_81-DE

DÉLIBÉRATION N°26/81

OBJET : REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS AU COMPTE 1068

Vu les articles L2121-29, L2321-3 et R2321-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, appliquée par la Ville,

Vu la demande de régularisation transmis par le Service de Gestion Comptable de Yerres relative aux fiches d'inventaire n° 2015AUT0615 et n° 2016010081, mettant en évidence la poursuite à tort des amortissements sur le compte 281828,

Considérant la nécessité de corriger ces anomalies comptables sur exercices antérieurs, en corrigeant les amortissements excédentaires par le biais d'une opération d'ordre non budgétaire entre le compte d'amortissement (281828) et le compte d'excédents de fonctionnement capitalisés (1068),

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 10 novembre 2026,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,
Abstention : *M. VINCENT, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. MILOSEVIC, Mme SCHLEEF*

APPROUVE La régularisation comptable à hauteur de 32 878,40€, visant à annuler les amortissements pratiqués à tort au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 pour les deux fiches d'inventaire suivantes :

- Fiche n° 2015AUT0615, pour un montant de 8 190,00€
- Fiche n° 2016010081, pour un montant de 24 688,40€

APPROUVE L'imputation de cette correction comptable par une opération d'ordre non budgétaire, neutre sur le résultat de l'exercice en cours, selon les modalités suivantes :

- Débit du compte 281828 « *Amortissements du matériel de transport* » pour un montant total de 32 878,40 €,
- Crédit du compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* », pour le même montant de 32 878,40 €.

AUTORISE Le Maire, ou son représentant, à signer tout acte, certificat, bordereau ou tout autre document comptable nécessaire à la mise en œuvre de la présente régularisation auprès du comptable public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Yerres.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_81-DE

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

MAIRIE DE MONTGERON
ESSONNE